

territoires forestiers; le besoin d'élargir la portée de l'inventaire forestier afin d'inclure des renseignements sur diverses valeurs forestières; le besoin d'élaborer des mesures objectives pour soumettre à l'essai et démontrer la durabilité en fonction d'un cadre national de critères et d'indicateurs d'aménagement durable des forêts; et le besoin de compléter un réseau d'aires protégées représentatives des forêts canadiennes.

L'engagement à poursuivre l'objectif collectif de l'aménagement de forêts durables partout au pays a été confirmé en 1998 lors de la signature du second Accord canadien sur les forêts, cette fois par un nombre beaucoup plus important de chefs de file de la communauté forestière, tant gouvernementaux que non gouvernementaux. Les signataires ont préparé des plans d'action pour réaliser leurs engagements.

De nouveaux règlements

Aujourd'hui, chaque province a ses propres lois, règlements, normes et programmes, selon lesquels elle attribue les droits de coupe et les responsabilités d'aménagement. De plus, plusieurs provinces se sont dotées de lois qui requièrent la participation du public dans le cadre du processus de planification de l'aménagement des forêts. Les divers utilisateurs de nos forêts — public, industries forestières, groupes autochtones, organismes environnementaux — sont consultés afin d'assurer que les valeurs récréatives, culturelles, fauniques et économiques sont intégrées aux projets provinciaux d'aménagement des forêts et à la prise de décision.

Dans l'ensemble du pays, l'instauration de nouvelles lois sur les forêts, fondées sur les principes de la durabilité, et l'application plus stricte des politiques et directives indiquent qu'un nombre croissant de provinces et de territoires prennent des mesures pour réagir aux pressions relatives à l'aménagement durable des forêts. Par exemple, la nouvelle *Forest Resources Management Act* (Avril 1999) de la Saskatchewan prescrit des niveaux de participation publique sans précédent, une planification à plusieurs niveaux, des vérifications indépendantes et une surveillance régulière. Des modifications à la *Forests Act* de la Nouvelle-Écosse autoriseront le gouvernement à appliquer les principes de l'aménagement durable des forêts aux programmes d'aménagement forestier de toute la province. L'Alberta a établi un cadre qui reflète le désir du public de préserver l'accès à la vaste gamme d'avantages que leur procurent les écosystèmes forestiers durables. En outre, un certain nombre de provinces ont annoncé des mesures incitatives pour encourager la durabilité des boisés privés, sous forme de remboursements d'impôt et de financement d'activités sylvicoles et d'éducation.

Les organismes gouvernementaux du Canada ont tous, sans exception, adopté une approche consultative pour établir une politique forestière. Ils

Ententes de tenure

La récolte des forêts commerciales du Canada est faite presque exclusivement par des sociétés forestières privées, en vertu d'ententes avec les gouvernements provinciaux. Bien que les conditions exactes de ces ententes varient, selon la province et la durée du bail, les ententes d'exploitation imposent en général des exigences très strictes aux sociétés exploitantes — des exigences qui tentent d'établir un équilibre entre les objectifs commerciaux de l'industrie et les objectifs plus larges de l'État et du public.

La recherche forestière

Le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada est le principal organisme fédéral de recherche en foresterie au Canada, toutefois d'autres réseaux, agences et ministères fédéraux (incluant le Conseil national de recherches, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, Environnement Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Industrie Canada) appuient la recherche en matière de foresterie. De plus, au niveau national, il existe trois instituts de recherche forestière industrielle conjointe au Canada. FERIC (Institut canadien de recherches en génie forestier), Forintek Canada Corporation et Paprican (Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers) sont responsables de la recherche en génie forestier, en produits de bois massif, et en pâtes et papiers, respectivement. Un certain nombre d'entreprises font aussi de la recherche. Les activités de recherche de la province sont généralement de nature appliquée, et visent à résoudre les problèmes d'aménagement forestier et à appliquer de nouvelles technologies à l'exploitation forestière.